

L'agriculture urbaine : une activité créatrice d'emplois, en économie de survie

(Le cas de Lomé)

Christine SCHILTER *

INTRODUCTION

Dans beaucoup de villes africaines, l'agriculture est l'expression d'un malaise économique (chômage, sous-emploi, pauvreté) qui a conduit une partie de la population citadine à inventer de nouvelles solutions pour s'assurer d'un revenu. C'est dans ce contexte que s'est développée l'agriculture à Lomé. Si elle constitue une des réponses au déficit alimentaire de plus en plus chronique d'un certain milieu citadin, elle permet avant tout de contribuer, par la vente des produits agricoles, à l'amélioration de la situation économique et financière de nombreuses familles vivant dans des situations précaires.

DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE URBAINE À LOMÉ

Le développement de l'agriculture en milieu loméen est lié à la croissance démographique et géographique de la ville (1); d'abord péri-urbaine, elle est devenue intra-urbaine et s'est enrichie de nouvelles espèces de légumes de type tempéré. Au début vivrière parce qu'essentiellement tournée vers l'autoconsommation, l'agriculture urbaine s'est progressivement transformée en partie en maraîchage

(1) En 1986, Lomé était une ville de 500 000 habitants, qui s'étendait sur environ 90 km² contre 20 en 1970 (croissance : 6,4 % par an).

* Agronome, coordinatrice du GRAD-Suisse (Groupe de réalisations audiovisuelles pour le développement), 41, quai Charles-Page, CH 1205, Genève

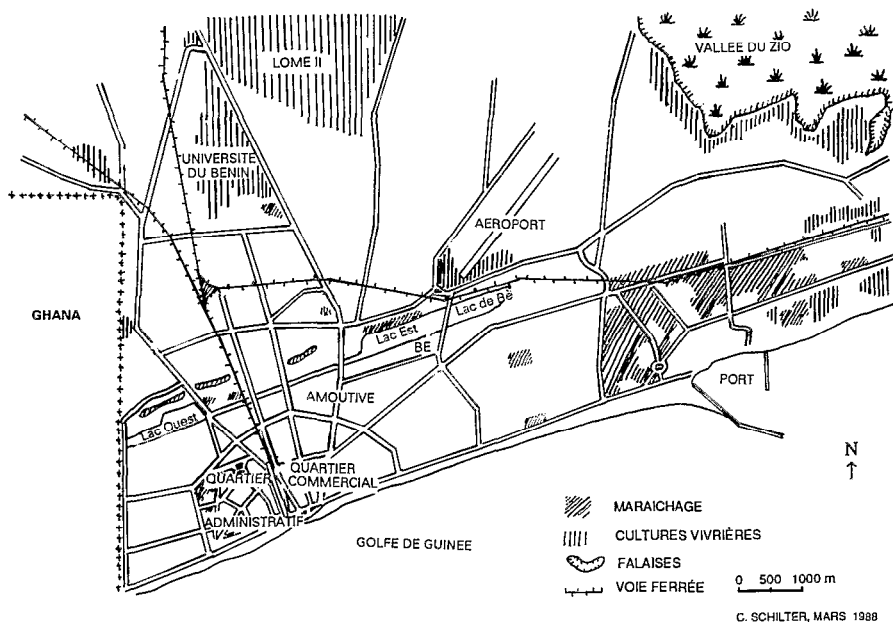


Fig. 1. — Les grandes zones cultivées à Lomé (1985).

destiné au commerce. Mais c'est surtout à partir des années 1980 que cette forme de production a pris son essor.

Lomé, bien qu'entourée partiellement d'une ceinture verte, comme la plupart des agglomérations, abrite ainsi en pleine ville, outre la vieille zone maraîchère (environ 4,2 ha) du quartier administratif, de nombreuses parcelles occupées par des cultures maraîchères et vivrières. Les jardins prolifèrent sur deux zones principales séparées par la lagune aménagée en 1975. Au sud de celle-ci, sur le cordon littoral sablonneux, on trouve la majorité des cultures de type maraîcher. Le nombre des jardins croît d'ouest en est, atteignant un maximum (environ 210 ha) dans la zone portuaire. Au nord de la lagune, dans la zone d'extension récente de la ville, un autre type de cultures se développe sur un sol argilo-sablonneux (*terre de barre*) tout à fait apte à l'agriculture vivrière pluviale. Dans une troisième zone, qui regroupe les bords de la vallée du Zio en limite nord-est de la ville (2) et les bordures de quelques bas-fonds dispersés dans les quartiers nord et nord-est de Lomé, on observe des cultures de décrue de divers légumes locaux. La surface totale cultivée en maraichage à Lomé par près de 400 producteurs est estimée à environ 250 ha en 1987.

(2) Les bords de la vallée du Zio constituent une large bande de la ceinture verte loméenne.

Crise économique et « révolution verte »

Dans les années 1970, la situation économique du Togo s'était considérablement améliorée grâce aux phosphates, qui, exportés, apportaient les devises nécessaires au pays. Des usines de transformation clés en main avaient été installées. Dans l'euphorie, nombre d'emplois bien rétribués furent créés. Par ailleurs, dès 1976, l'agriculture était l'objet privilégié d'une campagne gouvernementale en faveur de l'autosuffisance alimentaire. Cependant, la politique économique du Togo était davantage orientée vers les services — en particulier le commerce et l'administration — que vers la production, fut-elle industrielle ou agricole. Baisse des cours des matières premières dès 1975, gestion discutable des entreprises nouvellement créées ont contraint le Togo à demander une aide au Fonds monétaire international (FMI) en 1982, malgré l'austérité budgétaire que s'était imposé le pays depuis 1979. Le FMI exigea, entre autres, la diminution des coûts sociaux de production. Ainsi, de 1983 à 1987, l'embauche dans la fonction publique a été freinée, tandis que les salaires des fonctionnaires ont été bloqués et un impôt de solidarité de 5 % instauré. Les sociétés para-étatiques et mixtes (3) ont réajusté leurs salaires par deux fois — les diminuant de plus de la moitié, si ce n'est des deux tiers —, tout en « compressant » leurs effectifs. Nombre de sociétés d'État ont été fermées et quelques-unes privatisées.

En 1982, d'après un rapport de l'OIT (4), le SMIG s'élève à 12 500 FCFA. Les sous-employés et vendeurs de microdétail représentent 12 % de la population active et gagnent moins que le SMIG. Les petits employés (employés de maison, gardiens, etc.) sont 35,20 % à recevoir entre l'équivalent du SMIG et 25 000 FCFA. Quant aux cadres moyens (de la fonction publique, du secteur privé et du commerce), ils forment près de 25 % du total des ménages loméens. Enfin, environ 5 % des actifs gagnent plus de 140 000 FCFA par mois et détiennent 35 % de la part totale des revenus.

La détérioration de l'économie togolaise depuis 1979, et par conséquent des conditions de vie, est une des causes principales qui

- (3) Les financements des sociétés para-étatiques sont largement assurés par des sources extérieures, telles que la Banque mondiale, FED, etc. Les sociétés mixtes sont des sociétés à participation de capitaux togolais et étrangers (privés ou publics). Dans l'industrie, l'État contrôle directement ou indirectement les salariés des différentes entreprises. L'État togolais tient à avoir un droit de regard sur l'activité de toutes les entreprises d'une certaine importance, ce qu'il fait par une participation au capital social située entre 25 et 40 %. (A. SCHWARTZ, 1984 : 2-3 et 14).
- (4) Salaires de 1982, mais encore valables en 1985, vu le blocage des salaires. Source des chiffres : ministère de l'Économie, *in* OIT, 1985 : 331.

a incité une partie de la population loméenne à cultiver des terres en milieu urbain. La campagne menée par le gouvernement en faveur de la « révolution verte » a renforcé ce mouvement et nombre de citadins, notamment des fonctionnaires, cultivent au moins un champ dans leur village d'origine. Enfin, l'agriculture urbaine représente, pour une partie des producteurs, une « continuité » entre la vie rurale et la vie urbaine, elle les empêche de rompre le lien qui les lie à un vécu (la vie du village, les travaux des champs); peut-être intègre-t-elle « en douceur » les nouveaux arrivants à la « dure » vie citadine.

Typologie des producteurs agricoles à Lomé

Ce sont donc surtout des causes économiques qui poussent les citadins à se consacrer à l'agriculture vivrière ou maraîchère. Trois catégories de producteurs ont ainsi pu être identifiées : les *producteurs à plein temps*, ceux à *temps partiel* et les *producteurs temporaires*. Cette classification n'est qu'indicative, car certains producteurs se trouvent dans l'une et l'autre catégorie et, d'une année à l'autre, le statut des uns ou des autres varie selon la conjoncture économique, sociale et politique du moment. Par ailleurs, une sous-classification basée sur la dimension et le mode d'utilisation des parcelles cultivées affine l'analyse pour un éventuel calcul de rentabilité des jardins. Il est à noter qu'en 1985-86 la majorité des producteurs (~ 63 %) occupe de façon précaire les parcelles dont la plupart appartiennent à l'État (réserves administratives), d'autres louent (~ 23 %) ou sont propriétaires (~ 6 %), le restant (~ 8 %) bénéficie de parcelles prêtées (C. SCHILTER, 1988 : 26-37).

La production agricole ou plus spécifiquement la production maraîchère, destinée avant tout à la vente, est l'unique moyen de subsistance des producteurs à plein temps. Souvent, ce sont d'anciens agriculteurs ou agricultrices vivant dans les environs de Lomé et originaires de la région qui se sont reconvertis dans le maraîchage. La vente de leurs terres pour la construction les a obligés à intensifier leur production sur une plus petite surface. Par ailleurs, la demande en légumes augmentant, l'activité maraîchère est devenue plus rémunératrice que la culture de céréales et de tubercules. En effet, selon l'enquête menée à Lomé entre 1985 et 1986, si la totalité de la production d'un champ vivrier (contenant maïs, manioc, arachides,...) était entièrement vendue, la rentabilité de ce champ ne dépasserait pas 2 600 à 3 600 FCFA par are, tandis que celle d'un jardin maraîcher serait dix à vingt fois plus élevée, s'échelonnant entre 30 000 et 77 500 FCFA par are (C. SCHILTER, 1991 : 180 et 203). Plusieurs de ces producteurs sont devenus des professionnels

après s'être lancés dans le maraîchage ou l'horticulture (5) par manque de travail.

Les producteurs à temps partiel sont les plus nombreux, car le revenu de l'autre activité finance souvent l'exploitation agricole. Il s'agit soit d'artisans, de salariés du secteur privé ou de fonctionnaires, dont le travail ou le salaire est insuffisant pour vivre. Les productrices à temps partiel s'adonnent presque toutes à une activité commerciale; cependant, elles vendent rarement elles-mêmes leurs légumes ou le font par l'intermédiaire de leurs filles ou parentes, à moins qu'elles n'aient des ouvriers agricoles et un chef d'équipe qui les libèrent de la production.

Les producteurs temporaires sont des chômeurs, qui se risquent dans l'agriculture maraîchère en attendant de trouver une autre activité, ou des jeunes qui n'ont pas trouvé de travail après leur scolarité. Ils se sont formés sur le tas comme ouvriers agricoles chez des producteurs, pour ensuite s'établir à leur compte. Mais l'absence d'un petit capital de départ et d'un fond de roulement les contraint rapidement à abandonner leurs jardins.

LES EMPLOIS ET LES CONTRAINTES LIÉS À L'AGRICULTURE URBAINE

L'agriculture urbaine, dont le maraîchage notamment, est une activité créatrice d'emplois, mais de nombreuses contraintes, comme la commercialisation des produits maraîchers, condamnent une grande partie des producteurs à la considérer comme une activité occasionnelle de survie.

L'agriculture urbaine créatrice d'emplois

Les chômeurs trouvent auprès des producteurs déjà établis des emplois d'ouvriers agricoles; les étudiants, les élèves, les apprentis, ainsi que les femmes peuvent se placer comme manœuvre ou ouvrier temporaire. Enfin, le maraîchage crée aussi des activités indirectement concernées par le travail de la terre, dans le secteur artisanal et dans celui des services.

Les emplois agricoles

Dès 1978-1979, le nombre de maraîchers a fortement augmenté à la suite des campagnes de sensibilisation organisées par le gouvernement et surtout à cause de la crise économique. Cette surabondance

(5) Le maraîchage concerne la production des légumes, l'horticulture celle des fleurs et des plantes ornementales. Ces deux productions sont commercialisées.

de producteurs a ébranlé la « stabilité » de l'activité agricole, créant une forte concurrence entre les maraîchers. Ceux-ci, pour écouler leurs produits, ont accepté certaines contraintes, comme la vente à crédit, proposées par les revendeuses. La concurrence a affaibli les producteurs au bénéfice des commerçantes. L'activité maraîchère est devenue aléatoire au point de ne plus permettre à certains de ces producteurs que de vivre, sinon survivre, selon la saison (6).

Les ouvriers agricoles sont souvent de nouveaux arrivants dans la capitale togolaise, qui trouvent temporairement du travail dans le secteur agricole. Temporairement, car la plupart des ouvriers interrogés cherchent une activité plus rémunératrice et surtout moins pénible dans le secteur des services. D'autres sont des élèves, des étudiants et des apprentis (d'une branche non agricole) qui offrent leurs services pour les arrosages journaliers des légumes, ce qui leur permet d'acheter le matériel scolaire et l'uniforme, ou de payer l'apprentissage (7). Des femmes viennent régulièrement désherber les planches (8) et obtiennent ainsi un complément monétaire nécessaire pour faire vivre leur famille. Il y a deux sortes de travailleurs : les ouvriers payés mensuellement et ceux rétribués à la tâche (9).

L'ouvrier agricole se caractérise d'abord par sa mobilité. Il lui arrive de quitter son patron, parce que celui-ci ne parvient pas à le payer à cause de la mévente ou d'une mauvaise planification, ou par manque de fonds de roulement. L'ouvrier ne s'intéresse pas vraiment à son travail, son souci étant la survie. De ce manque d'intérêt découle souvent un ouvrage bâclé, d'où une baisse de la production pour l'entreprise, donc peu de rentrées pécuniaires et peu ou pas de salaire pour les ouvriers. Ceux-ci s'en vont alors voir ailleurs. La situation financière du producteur maraîcher demeure fragile, car elle est non seulement liée à un entretien aléatoire de ses cultures, mais aussi aux irrégularités du climat et aux vols.

- (6) Si toute la production de leurs jardins était vendue, leurs revenus mensuels varieraient entre 19 000 et 227 000 FCFA ; mais ces valeurs ne sont pas représentatives, car les ventes de quelques légumes sont plutôt trimestrielles, d'autres bimensuelles, etc. De plus, la plupart des commerçantes ne paient pas tout de suite.
- (7) Au Togo, l'apprentissage n'est pas gratuit et encore moins rétribué. À Lomé, les parents ou le tuteur doivent payer l'entrée en apprentissage de leur enfant (entre 8 000 et 20 000 FCFA, plus une ou deux bouteilles d'alcool fort, tel le gin ou le whisky). L'apprentissage dure entre trois et quatre ans, selon le métier choisi. Puis, l'apprenti doit encore payer la sortie de sa formation avec une somme équivalente. S'il n'en a pas les moyens, il doit rester chez son patron, maître d'apprentissage, le temps que celui-ci juge nécessaire pour payer ladite sortie.
- (8) En maraîchage, la planche est le terme donné à la surface dressée pour y faire le semis ou la plantation.
- (9) Les tarifs des travaux à la tâche s'échelonnent entre 10 et 500, parfois 1 000 FCFA la planche, en fonction du type de travail (arrosage, labour, etc.) et de la dimension de la planche (12 m sur 2 m et 28 m sur 2,5 m). Les salaires mensuels varient de 5 000 à 19 000 FCFA, selon la surface du jardin (enquête de 1985-86).

Les emplois non agricoles

L'agriculture urbaine, et plus particulièrement le maraîchage urbain, favorise le développement d'un réseau d'activités interdépendantes qu'il est difficile de quantifier, car elles font partie d'un système très mobile et diffus. Nées souvent de la nécessité de survivre, elles se situent en amont ou en aval de l'agriculture urbaine et consistent en services ou en activités artisanales.

Dans certaines zones maraîchères importantes, des forgerons installés sous un abri se sont spécialisés dans la fabrication et l'entretien d'arrosoirs, de seaux et de binettes ; d'autres produisent du matériel pour les systèmes d'arrosage automatique. Des maçons s'adonnent à la construction de puits et de bassins de retenues d'eau ou fabriquent des pots et des bacs en ciment, destinés aux horticulteurs. Des potiers en façonnent également, mais en terre cuite. Des menuisiers bâtissent des cabanes ou des abris en claies, dans lesquels est entreposé l'outillage, et fournissent les pieux et piquets nécessaires à certains types de cultures. Des vanniers confectionnent les nattes utilisées comme protection des semis contre le soleil, la chaleur et la pluie, ainsi que les paniers pour la récolte des légumes.

Le secteur des services profite également du maraîchage urbain. Ainsi, les transporteurs ou taxis véhiculent non seulement le fumier, les engrais ou le matériel nécessaire à la production, mais aussi les produits maraîchers qu'acquière les commerçantes. Des vendeurs ambulants vont à travers les jardins proposer des pesticides et des semences. Des femmes préparent à manger pour les ouvriers dans des sortes de guinguette, où elles ont installé leurs marmites, non loin d'une station de taxi ou sur une route très fréquentée. Des « petits » mécaniciens, spécialisés dans les moteurs à deux temps, trouvent maintes occasions de réparer et d'entretenir les motopompes. Il y a encore tout le réseau des petites commerçantes qui, par la vente de détail, ont un salaire relativement assuré, bien que peu élevé.

L'offre des biens et des services est faite à des prix extrêmement bas, ce qui les rend accessibles aux petits revenus. La faiblesse des rémunérations dans ce domaine peut s'expliquer par la présence d'une main-d'œuvre abondante, qui n'a pas d'autres possibilités d'emploi que celles offertes par ces activités périphériques.

Les contraintes de l'agriculture maraîchère

La fluctuation de la superficie cultivée est liée à plusieurs facteurs interdépendants : le climat, la capacité de gérer une exploitation maraîchère et de bien planifier les cultures, et enfin les limites du marché.

En saison des pluies, des cultures de toutes sortes prolifèrent à travers la ville. Les jardins maraîchers augmentent aussi en nombre. Mais une période trop longue et trop abondante en pluies favorise la fonte des semis et l'apparition de maladies fongiques. Une sécheresse inopinée peut, elle aussi, provoquer la disparition des jardins. Les maladies provoquées par la chaleur et le manque d'eau détruisent rapidement les cultures, et il est difficile de repartir de rien, si le maraîcher ne reçoit pas une aide substantielle pour reprendre ses travaux.

La gestion d'une exploitation maraîchère, petite ou grande, n'est pas seulement financière ou comptable, elle nécessite aussi une planification des cultures et une organisation du travail. L'obligation de tenir une comptabilité écrite dépend de différents éléments liés entre eux : la dimension du jardin, la forme de production (à plein temps ou à temps partiel) et le degré d'alphabétisation. La notion de calcul existe dans la plupart des sociétés. Dans le cas présent, la majorité des producteurs tiennent, si l'on peut dire, une comptabilité de mémoire. C'est possible dans un temps limité et pour un jardin de petite dimension, mais ce système ne convient plus pour de grandes surfaces, surtout quand l'exploitation est intensive et les cultures très variées. La tenue d'une comptabilité écrite dans une agriculture à temps partiel dépend de la place de cette activité dans le budget familial : le maraîchage finance-t-il le budget du ménage et éventuellement son activité annexe, ou est-ce le contraire ? Pour la plupart de ces producteurs, l'argent obtenu de la vente des légumes est un « revenu net », aussitôt utilisé pour acheter des produits de première nécessité ou pour payer des dettes, il ne leur semble donc pas nécessaire de faire des bilans.

Une autre contrainte déterminante est la commercialisation. En effet, le maraîchage est une activité marchande qui oblige le producteur à entrer dans le circuit d'échange et à assumer la relation production-vente avec son milieu. La commercialisation est effectuée en majeure partie par des femmes (10) ; des magasins ou supermarchés de type occidental complètent le circuit de distribution. La commerçante vient spontanément dans les jardins et achète les légumes à la planche ou au panier (11), ne prenant souvent qu'une sorte de légume par maraîcher. Elle achète à crédit et ne revient payer le producteur que lorsqu'elle a vendu toute sa marchandise (elle remet alors une somme d'argent souvent inférieure au contrat arrêté avec le producteur). La grossiste, en particulier, agit de cette

(10) En 1970, environ 92 % des commerçants à Lomé étaient des femmes (R. CORDONNIER, 1987 : 52). Cette proportion devait être à peu près la même en 1985-1986.

(11) Les paniers et les bols sont des mesures de commercialisation très courantes au Togo. Leur dimension varie selon leur destination (achat, vente) et le produit commercialisé. Chaque récipient a un nom spécifique qui détermine la mesure.

façon quand la commercialisation est difficile, laissant les invendus à la charge du maraîcher (12), ou simplement parce que l'argent a été utilisé pour autre chose.

Les nouveaux jardiniers déchantent donc vite, car l'écoulement des légumes ne s'avère pas aussi aisé que leur production. En effet, la majeure partie de la production nationale est dirigée sur la capitale. Par ailleurs, le marché de Lomé est vite saturé non seulement à cause de la multiplication des producteurs, mais encore à cause de la production maraîchère, en saison des pluies, des paysans des villages périphériques et des importations des pays voisins (Burkina Faso, Ghana, Mali, etc.).

Les commerçantes jouent donc un rôle essentiel dans la vie professionnelle du maraîcher. Elles sont un des facteurs de réussite ou d'échec de l'entreprise maraîchère. Comme elles sont organisées en un syndicat puissant, elles savent parfaitement en utiliser les structures et profiter de l'absence d'union des maraîchers pour défendre leurs intérêts, cela leur est d'autant plus aisé que plusieurs d'entre elles sont également productrices. Pour contrer les commerçantes, plusieurs maraîchers tentent, depuis 1987, de créer un syndicat indépendant (13) en s'organisant au niveau de la planification de leurs cultures, et d'éviter ainsi la surproduction de certaines variétés de légumes. Toutefois, certains maraîchers — très souvent des petits producteurs — ne peuvent pas moralement aller à l'encontre de ces femmes, dans la mesure où ils se rendent réciproquement service : les premiers en accordant un crédit lors de la vente de leur production, les secondes en procurant des semences importées ou de l'engrais.

CONCLUSION

L'activité maraîchère urbaine favorise donc la création d'emplois dans le secteur agricole et surtout dans les secteurs périphériques. La plupart de ces activités sont souvent palliatives, mais certaines d'entre elles pourraient devenir plus régulières, si la politique économique encourageait le développement d'exploitations familiales ou individuelles, notamment par l'accès au petit crédit.

Néanmoins, l'agriculture urbaine ne permet guère de s'enrichir, c'est en fait une activité de survie qui exige d'abord de connaître les

(12) Les supermarchés et les magasins pratiquent de même, que ce soit avec la grossiste ou, directement, avec le maraîcher.

(13) Il existe déjà un syndicat, mais imposé par l'État, comme tous les autres syndicats togolais (y compris celui des commerçantes).

techniques agricoles et de protection des cultures contre les parasites et les aléas climatiques; elle demande encore de maîtriser la planification des cultures, les techniques comptables et de gestion de l'entreprise; elle requiert enfin la connaissance des techniques commerciales pour dominer la concurrence entre producteurs et établir des relations correctes avec les commerçantes très bien organisées qui se chargent de vendre les produits maraîchers. Le statut foncier fragile des terrains que près des deux tiers des producteurs occupent avec la tolérance de l'État rend encore plus précaire cette activité.

À ce prix seulement, les producteurs peuvent faire vivre, ou plutôt survivre, leurs familles, mais encore des travailleurs agricoles, des artisans et des manœuvres. Avec les commerçantes, ils aident à nourrir pour des prix raisonnables la population de Lomé.

Ce monde de survie construit par la population laborieuse de Lomé, c'est le meilleur des mondes possible quand sévit l'ajustement structurel.

BIBLIOGRAPHIE

- ANSON-MEYER, 1983. — « Les illusions de l'auto-suffisance alimentaire : exemple du Bénin, du Ghana, du Nigeria et du Togo ». *Mondes en développement*, tome II, n° 41-42 : 51-79.
- Aperçu des résultats d'ensemble du recensement général de la population et de l'habitat au Togo de novembre 1981 (Caractéristiques de la population), 1981. — Bureau central du recensement, Lomé, 70 p.
- A.S.F.-Groupe A.U.I., 1984. — *Les villes du Togo, bilans et perspectives*. Banque mondiale, FAC, PNUD, Lomé.
- CORDONNIER (R.), 1987. — *Femmes africaines et commerce, les revendeuses de tissu de la ville de Lomé (Togo)*. L'Harmattan, coll. Villes et Entreprises, 2^e éd., 190 pp.
- Crise économique et perspectives de l'emploi dans une économie ouverte. Le cas du Togo. OIT, *Rapport de mission PECTA*. Addis Abeba, tomes I, II, III.
- DOMGMO (J.L.), FRANQUEVILLE (A.) et al., 1976. — Recherches sur l'approvisionnement des villes. La croissance urbaine dans les pays tropicaux. Mémoire du CEGET, Bordeaux, CNRS, 295 pp.
- MALDONADO (C.) et al., 1987. — *Petits producteurs urbains d'Afrique francophone, Analyse et politique d'appui, étude comparative à Bamako, Lomé, Nouakchott et Yaoundé*. BIT, Genève.
- MARGUERAT (Y.), 1985. — « Logiques et pratiques des acteurs fonciers à Lomé ». Communication au colloque *Stratégies urbaines dans les pays en voie de développement*, Paris, ORSTOM, Centre de Lomé, 24 pp., *multigr.*
- SCHILTER (C.), 1991. — *L'agriculture urbaine à Lomé (Togo). Approches agronomique et socio-économique*. IUED-Karthala, Genève-Paris, p. 334.
- SCHWARTZ (A.) 1984. — *Quatre plans quinquennaux de développement au Togo (1966-1985). Les politiques sectorielles, mythes et réalités*. Centre ORSTOM de Lomé, 24 p., *multigr.*